

Actes des ETATS GENERAUX DES PERSONNELS DE LA PJJ GRAND-EST du 18 décembre 2008

Communiqué de presse CFDT, CGT, SNPES-PJJ-FSU (rédigé en intersyndicale et communiqué le soir même)

Ce jeudi 18 décembre 2008, près de 250 personnels des services de la PJJ grand Est se sont réunis en états généraux à la Bourse du Travail à Nancy pour dire non à la politique du ministère de la Justice qui vise à la casse brutale des missions éducatives de service public d'Etat :

- ✓fermeture précipitée des structures d'accueil
- ✓abandon de toutes les mesures d'aide et de protection

Ces nouvelles orientations mettent en danger la jeunesse de France et s'accompagnent d'un traitement inacceptable des agents :

- ✓les contractuels se voient mettre au chômage en période de crise économique
- ✓les agents titulaires qui subissent les fermetures de service sont déplacés sans égard.

Tous les agents présents qui ont toujours mis au service de la PJJ leurs compétences et dévouement professionnels de jour comme de nuit ont dit avec force et détermination leur volonté de s'opposer à cette politique injuste, répressive et sécuritaire.

ORGANISATION DE LA JOURNEE

La densité et le nombre des interventions qui se sont succédées tout au long de la journée ne sauraient être intégralement retranscrits. Il s'agit d'abord de produire un document destiné à dégager les lignes forces de ces Etats Généraux.

La journée s'est organisée en 4 temps :

Matinée : assemblée générale

- Propos liminaires des représentants des trois organisations syndicales présentes
- Etats généraux de la situation dans les départements

Après-midi :

- Trois groupes de travail :
 - 1.La RGPP et ses conséquences
 - 2.La réforme de la protection de l'enfance et le rapport Varinard
 - 3.Les moyens d'action
- Assemblée générale : retours groupes de travail et vote d'une journée régionale de grève et d'action le 15 janvier prochain

La participation remarquable de trois magistrats des TGI de Nancy et d'Epinal a conféré à ces Etats Généraux une solennité particulière : **Madame Fabienne NICOLAS**, Juge d'instruction à Epinal et déléguée régionale de l'Union Syndicale des Magistrats, **Monsieur Hervé HUMBERT** Vice-président chargé des fonctions de J.E. au T.G.I. de Nancy et représentant de l'Union Syndicale des Magistrats et **Monsieur Eric BOCCIARELLI**, Juge des Enfants au T.G.I. de Nancy, membre du Syndicat de la magistrature. Si nous avons oublié des magistrats veuillez nous en excuser.

Madame Maria INES (Co-secrétaire nationale), **Monsieur Michel FAUJOUR**, **Madame MUNIER Christine** (chargée du suivi de région) du bureau national du SNPES PJJ ont apporté à cette journée une dimension nationale qui préfigure une nécessaire coordination interrégionale de notre mobilisation.

M. DRU Alain de la CGT était également présent lors de cette journée, scellant ainsi cette intersyndicale.

Pascal DEBAY CGT pour les éduc spé que nous remercions pour nous avoir accueilli

PROPOS LIMINAIRES DES REPRESENTANTS DES TROIS ORGANISATIONS SYNDICALES PRESENTES

▪Denis RAPENNE (attaché DDPJJ des Vosges) : CGT PJJ

Denis décrit une logique de la RGPP qui prime sur tout et qui met en oeuvre une idéologie ultralibérale.

L'objectif plus ou moins affiché par le gouvernement est de faire reculer le rôle de l'Etat avec un changement radical de son mode de fonctionnement. La réduction du nombre de fonctionnaires correspond à une irruption massive du secteur privé dans les missions non strictement régaliennes de la fonction publique. La mise en oeuvre du nouvel échelon interrégional n'est qu'un élément de cette politique.

A l'échelle de la PJJ Grand Est, cette politique s'est déjà traduite en 2008 par la fermeture des DR d'Alsace, de Dijon et du FAE de Chaumont. Pour 2009, sont prévus ou en cours de fermeture la DD de Charleville, la plupart des DD de Franche Comté, la fermeture des UEHD de Nancy, Metz, Strasbourg et du FAE d'Epinal A qui le tour en 2010 (voire dès 2009) ? Nous assistons à la casse des services éducatifs de la PJJ, hors CEF et EPM aucun personnel ne peut raisonnablement se sentir à l'abri. Il ne s'agit pas simplement d'une réduction de voilure mais d'une orientation politique radicale de notre administration centrale. En clair, la fermeture d'un service éducatif ne garantit en rien la pérennité (même à court terme) de tel ou tel autre service.

Ces fermetures de service se font dans un climat difficile pour les personnels sur fond de chantage et d'opacité. Entre l'inquiétant « tout va bien » et la culpabilisation, **la maltraitance institutionnelle va bon train.**

La réalité du budget de la PJJ est opaque, on affiche 76 suppressions de postes au niveau national (donc rien de tragique) alors que la réalité du Grand Est est déjà une suppression de plus de 50 postes. Il y a plusieurs centaines de postes gelés quelque part dans la présentation du budget. Nous avons intérêt à saisir les parlementaires pour leur démontrer qu'ils se sont faits flouer dans le vote du budget.

Les transferts de compétences et de moyens sur les Conseils Généraux sont également opaques, il n'est pas évident que nos collègues des CG soient enchantés d'avoir à reprendre notre activité au civil sans les moyens équivalents.

Ces états généraux sont une première étape vers un dépassement des enjeux locaux ou syndicaux.

▪Sébastien MAUCOTEL (éducateur CAE d'Epinal) : SNPES PJJ/FSU

Le rapport Varinard et la question des redéploiements suscitent actuellement une mobilisation des personnels. Par exemple, dans le département des Vosges, 80% des personnels PJJ étaient en grève le 17 décembre peu après l'annonce de la fermeture du FAE d'Epinal : l'accès au locaux du FAE a été interdit au DR.

Mais au-delà des enjeux locaux, il faut organiser l'union des forces pour une mobilisation massive dès janvier.

Michel FAUJOUR (délégué national) explique que le mécontentement est national et qu'il

constate une montée en puissance très récente mais très rapide de la mobilisation et des actions. La coupe est pleine, les collègues ne veulent plus se laisser faire.

Lundi 15 décembre, un grand nombre de collègues étaient en grève, le % au niveau national sur un appel à la grève strictement PJJ était bien supérieur à ce qu'on a pu connaître depuis très longtemps.

Un peu partout, des actions de mobilisation se mettent en place mais l'administration ne va pas céder facilement, nous avons à faire à des gens très déterminés.

Les délégués du SNPES reçus en audience par le DPJJ témoignent de son cynisme. Suivant ses propos il n'y aurait plus de stabilité pour un fonctionnaire d'État au-delà de 10 ans : **réfléchissons bien avant d'emprunter pour faire construire...**

▪Emmanuel DAVID CFDT FAE BESANCON

Le fond du problème et qu'on est en train de dénaturer nos métier. L'Etat veut se décharger du social. On ne veut plus de nous dans la fonction publique d'Etat.

La mobilisation intersyndicale est un signal fort.

Mais attention, il ne faut pas seulement « être contre », il faut être force de proposition.

Les nouvelles cartes dessinées par les réformes comportent des incohérences et des orientations inquiétantes. Par exemple, les zonages des DIR ne correspondent pas aux zonages des plates-formes de gestion. La carte judiciaire paraît se superposer sur les cartes du ministère de l'Intérieur voire de la Défense. Nous risquons de nous trouver en décalage complet avec les découpages territoriaux (conseils généraux et régionaux) et de nous trouver coupés de ces partenaires privilégiés.

Les DIR Justice paraissent être une exception dans la restructuration de la fonction publique principalement opérée autour de l'échelle régionale.

Il faut condamner les DIR et demander la réouverture et l'ouverture de DR.

ETATS GENERAUX DE LA SITUATION DANS LES DEPARTEMENTS (suivant la chronologie des interventions)

Les organisations syndicales n'ont pas eu le temps nécessaire à la vérification de ces informations communiquées en assemblée générale par des collègues.

HAUTE-MARNE

La conséquence de la fermeture du FAE de Chaumont est qu'il n'y a plus de solution d'hébergement à moins de 100 km. Le placement familial n'est pas forcément une solution au pénal et l'hébergement diversifié est mis en cause dans ce département qui a beaucoup de mesures au civil.

En MO, suppression d'un poste contractuel en septembre 2008 et un 2^{ème} poste doit être supprimé en janvier 2009. Le CAE n'est plus en capacité de suivre et une liste d'attente s'allonge. Les fondements mêmes de l'intervention en MO sont remis en cause avec les modules 1 et 2. L'éducateur de MO va devoir modifier ses pratiques avec de nouvelles tâches d'animation et de prise en charge de groupes.

HAUT RHIN

En Alsace, les personnels victimes du démantèlement de la DR sont invités à se débrouiller pour demander des détachements dans d'autres administrations. Cependant, les autres personnels se sentent peu concernés car l'information ne circule pas et le recentrage pénal est effectif depuis longtemps. Constat est donc fait d'un isolement des personnels et de la nécessité de communiquer entre les services lorsque des collègues se trouvent en difficulté.

Il y a des incohérences entre les missions et ce qui est imposé de faire avec 25 mesures par agent en MO sans les moyens nécessaires.

Toutes les structures d'hébergement sont saturées à l'exemple des MECS.

Les contractuels ont été utilisés comme des « bouche-trous » mais les dégâts humains pour

des personnes qui se sont installées risquent d'être considérables, surtout compte tenu de la précarité actuelle des emplois.

Pression énorme sur les collègues de la maison d'arrêt après les affaires de suicide.
Les dirigeants ont complètement oublié le terrain.

MEUSE

L'information sur le dialogue de gestion s'est résumé à un chantage aux chiffres sur l'activité du FAE de Bar le Duc.

La fermeture de la DD n'a pas été annoncée dans l'immédiat. Cependant, on incite ses personnels à chercher d'autres solutions.

Avec la perte d'un poste, l'UEAJ de Bar le Duc a perdu la moitié de son effectif et paraît menacé de fermeture dans les deux ans ou à échéance du contrat de l'agent contractuel en poste. Les objectifs (dont le 100% pénal) assignés au restaurant d'application sont inatteignables et anticipent une fermeture pour insuffisance de résultats.

Le FAE de Bar le Duc est passé rapidement de 6 à 12 jeunes accueillis avec l'objectif d'un remplissage permanent que les professionnels de terrain savent aussi illusoire que dangereux.

Le STEMOI qui comprend les deux UEAJ a vu un poste supprimé en MO avec un autre poste sur la sellette dès 2009.

MOSELLE

La fermeture de l'UEHD a été annoncée le 21 novembre et sera effective au 1^{er} janvier. Les personnels sont missionnés sur d'autres postes (2 à l'UEAJ et 2 au CPI) sans liberté de choix. La hiérarchie joue l'intimidation pour faire signer des arrêtés d'affectation au CPI avec la promesse orale de ne jamais y être en poste... Mais le CPI ne paraît pas menacé de fermeture dans l'immédiat.

Environ dix contractuels seront en fin de contrat fin décembre, la hiérarchie a donc beau jeu de faire un chantage à l'emploi des contractuels auprès des titulaires (ou la culpabilisation comme méthode de management).

Avec le décès de deux mineurs incarcérés, le DR a paru s'émouvoir et veut renforcer l'effectif d'éducateurs à la maison d'arrêt.

Tout est imposé. L'idée de résistance civique a été lancée.

BAS RHIN

Le chantage au 100% pénal est un faux débat : ce département travaille presque exclusivement dans ce cadre depuis des années et la pression de l'administration est la même qu'ailleurs.

Par exemple, l'UEHD fait du 100% pénal et se trouve parfaitement dans les clous du BOP 2009 : or sur les quatre postes actuels ne devrait rester qu'1,5 ETP. Il s'agit donc bien avant tout de fermer massivement les UEHD, en la matière, l'argument du 100% pénal est d'abord rhétorique.

La hiérarchie demande aux titulaires d'occuper les postes des contractuels, pas de place pour les états d'âmes. Le plus grand flou est cependant de mise au sujet des modalités de redéploiement.

L'UEAJ subit également une forte pression pour la contraindre à augmenter son taux d'activité.

MEURTHE ET MOSELLE

La fermeture en deux mois de l'UEHD devrait se solder par un retour à l'UEHC au sein de l'EPE de Laxou des trois collègues titulaires encore en poste à l'UEHD. Les trois collègues contractuels de l'UEHD sont donc sur la sellette avec le départ d'une collègue récemment recrutée dès la fin du mois (alors qu'il lui avait été promis que son contrat serait renouvelé au moins jusqu'en août 09). Le directeur se veut rassurant pour l'équipe mais rien ne garantit la pérennité de la structure comme le démontre la fermeture de l'UEHD que rien ne pouvait laisser prévoir jusqu'à l'automne.

L'EPE s'est mis en grève le 15 décembre (100% des personnels éducatifs) : épisode cocasse du DD qui a pris son service à 7h00 et du DDA avec un attaché départemental qui ont fait la nuit.

La hiérarchie demande aux collègues de l'UEHD de saborder leur service dans l'urgence et « d'écluser le stock » des mineurs pris en charge sans que rien ne soit organisé pour une reprise des mesures avec le Conseil Général. L'argument du 100% pénal est ici purement rhétorique, depuis au moins quatre ans, une grande majorité des jeunes pris en charge par l'UEHD avaient des mesures pénales en cours même s'ils étaient accueillis au titre de la PJM.

Les collègues éducateurs contractuels ont été utilisés comme « variable d'ajustement » et l'un d'eux, en poste depuis 8 ans, s'est vu reproché de n'avoir pas été reçu au concours...

Cette fermeture de l'UEHD prive le MO et les magistrats d'un outil dont l'utilité, la cohérence et l'efficacité ne faisaient pas débat, à terme, que va-t-il rester pour travailler ?

Le sort d'un service peut donc se jouer donc en quelques semaines de façon totalement arbitraire et incohérente.

ARDENNES

Il y a deux ans, à l'occasion d'une AG, le DR avait invité les collègues mécontents à aller voir ailleurs. Ce qui avait été entendu comme un simple dérapage verbal s'avère être le discours actuel de la hiérarchie.

Un cuisinier recruté en septembre avec de belles promesses sera remercié le 31 décembre.

Cinq postes vont disparaître.

La nécessité d'une action de lutte coordonnée se fait sentir, pas question de subir sans réagir le mépris de l'administration.

VOSGES

La fermeture du FAE d'Epinal fin septembre 2009 vient d'être annoncée après une longue période de pression au taux de remplissage. L'équipe s'est pourtant fortement mobilisée avec son nouveau directeur pour faire le « marketing » de leur établissement, en vain.

C'est une « gaffe » du DR qui a divulgué la nouvelle ensuite confirmée par fax ! Puis le DD et le DA se sont déplacés pour s'expliquer auprès des trois personnes en service ! Mais l'accès au foyer a été interdit au DR lors de la journée de grève du 17 décembre (80% des personnels PJJ du département en grève)..

Mais les personnels du FAE continuent à penser que leur établissement est un outil utile dans le dispositif départemental.

Les postes de contractuels du CAE d'Epinal sont sur la sellette, il est question d'utiliser les contractuels surnuméraires pour la fermeture du FAE, variable d'ajustement ou fossoyeurs ?

MARNE

Les personnels de la DD sont tenus dans l'ignorance de ce qui se trame. Ils apprennent par hasard qu'ils vont devoir quitter leur poste... La hiérarchie les incite à quitter à demander des détachements avant qu'il ne soit trop tard. Ni le DD ni le DDA n'ont encore rien dit en face. Il est question de maltraitance institutionnelle et de faiblesse de la hiérarchie.

POSTES ADMINISTRATIFS : 3 secrétaires de 3 départements se sont exprimées

Il y aurait 26 postes administratifs en trop dans le grand Est. Encore une fois les agents ont été invités à aller voir ailleurs si le ciel est plus beau. Après 20 ans au service de la PJJ, une secrétaire s'est effondrée en larmes, aller voir ailleurs...

En Moselle, 2 postes en trop, l'un redéployé en DR Nancy et l'autre sur un service.

Les secrétaires de la DR sont submergés de travail et ne comptent plus leurs heures, leurs conditions de travail sont devenues très dures.

Tout se fait dans l'improvisation, aucune référence aux textes réglementaires ou législatifs.

En 2009 ou 2010 suivant les départements les facturations ne se feront plus en DD mais en plates-formes administratives, alors quel avenir pour les services administratifs des DD encore

préservées ? Au 1^{er} janvier 2009, les préfetures n'assureront plus les mandatements, 4 agents sont recrutés pour un an pour faire les mandatements en DR puis devraient être affectés sur les fameuses plates-formes dont on ne sait rien ? Où ? Quand ? Comment ? Seules règles applicables : le flou et la rumeur !

LES STAGIAIRES DE LA FORMATION INITIALE DES EDUCATEURS

Encore une fois le flou, l'improvisation et les injonctions paradoxales. Les stagiaires sont largement mobilisés parce que malmenés par une formation qui les prive de repères. Le flou le plus complet au sujet de leurs futures affectations, liste au mérite ou profils de postes et négociations d'arrière-cour ? Les règles élémentaires du recrutement dans l'administration paraissent remises en cause.

Les stagiaires de la nouvelle promotion 2008-2010 connaissent à Roubaix des conditions d'accueil indignes et découvrent des plannings préparés au jour le jour dans la débâcle du sort des missions qui seront ou ne seront pas celles de la PJJ. Former, oui, mais à quoi ?

DES LIGNES FORCES

Dans la confusion ambiante, ces états généraux permettent de dégager certaines lignes forces de la casse de nos services et de nos missions :

- **Le 100% pénal comme objectif idéologique sans rapport avec la réalité de terrain de la prise en charge de mineurs en difficulté, et lorsque nécessaire utilisé comme bras armé (et surtout chiffré) d'une rhétorique fallacieuse mise au service de la fermeture d'un grand nombre de services éducatifs**
- **La précipitation et le flou d'une restructuration massive et idéologique en relation directe avec la RGPP dans le plus grand mépris des personnels contractuels (variable d'ajustement) ou titulaires (nouvelle variable d'ajustement) d'un service public d'Etat qui ne correspond plus à la commande politique.**
- **L'intimidation, la culpabilisation, la rétention d'informations et la manipulation comme méthodes de management**
- **Et plus grave, la relégation au rang de nuisibles malfaisants (et incarcérables) des jeunes les plus en difficulté de notre société.**

TROIS GROUPES DE TRAVAIL

LA RGPP ET SES CONSEQUENCES

Le groupe de travail relatif à la RGPP a rassemblé une dizaine de participants :

Nous avons présenté la mise en oeuvre de la RGPP à la PJJ et plus largement au ministère de la justice. Depuis le début des annonces liées à la RGPP, les restructurations se succèdent les unes après les autres en fonction d'annonces faites au compte goutte mais on voit bien qu'on s'inscrit dans un plan préétabli, qui vise à modifier en profondeur la présence du ministère sur le territoire, et cela dans tous ses aspects.

La réforme de la carte judiciaire constitue une des premières étapes de la mise en oeuvre de la RGPP au ministère de la Justice avec la suppression de plusieurs centaines de juridictions dans toute la France.

La réforme de l'AC :

l'objectif est d'arriver à la suppression d'une direction d'AC sur deux : pour le moment, l'administration a mis en place un secrétariat général renforcé, qui se substitue à la DAGE et qui prend la main sur de nombreuses compétences exercées précédemment par chacune des directions. Pour le moment, une seule direction est donc supprimée.

La mise en place des DIRPJJ et la suppression des DD :

L'objectif est de supprimer les trois-quarts des directions départementales et de mettre en cohérence les cartes administratives de l'AP et de la PJJ pour créer neuf grandes régions administratives. A noter que pour le moment, ces deux cartes ne sont pas en cohérence avec la carte judiciaire, même si on peut penser que tel est l'objectif final. Cette restructuration s'inscrit dans la démarche générale d'abandon par l'État du niveau départemental au profit du niveau régional ou supra-régional (suppression ou fusion de la plupart des DD de l'état et organisation de huit directions régionales).

La mise en place de la nouvelle carte PJJ nous rapproche clairement de l'administration pénitentiaire et plus généralement des autres administrations ou fonctions d'essence régaliennes: Défense, Police, etc...

Cela va nous éloigner fortement du niveau départemental, alors que ce niveau est fondamental dans le cadre des dispositifs de protection de l'Enfance, du fait de la compétence du conseil général. De même, cela va également distendre les liens avec les administrations qui resteront organisées sur une base départementale et qui sont nos partenaires naturels : Education Nationale, Cohésion sociale, Emploi, etc...

De fait, ce type d'organisation porte en lui l'abandon de l'idée d'une politique de la PJJ territorialisée et s'inscrit dans l'idée d'une scission du dispositif de protection de l'Enfance.

L'ensemble de ces restructurations est conduite pour le moment dans le plus grand flou juridique. A titre d'exemple, les directeurs des DIR viennent d'être nommés mais les structures DIR n'ont pas de réalité juridique.

La mise en place des plate-formes de gestion

Les plate-formes de gestion ont vocation à reprendre l'ensemble des missions de gestion ou des missions techniques développées jusqu'à présent au sein des trois directions du ministère : DSJ, DAP et DPJJ, en commençant par la PJJ et l'AP. Ces plateformes seront au nombre de neuf et sont aujourd'hui localisées sur une carte diffusée nationalement mais toujours également sans support juridique . On note des décalages avec la carte actuelle des DIR: ces décalages sont le prélude à de nouvelles restructurations : par exemple la DIRPJJ Centre, dont le siège est à Orléans, alors que la DRSP et la plate-forme de gestion devraient être à Dijon.

La plate-forme Grand-Est devrait être implantée à Nancy, même si en l'absence de textes rien n'est réellement sur . Elle devrait regrouper 45 agents de saisie: il s'agit d'une **Usine à payer des factures**.

Les plate-formes doivent être opérationnelles courant 2009 avec des suppressions de postes à attendre dans les DD et les DR fin 2009-début 2010. Elles assureront les missions de gestions exécutées en département et en région : facturation, patrimoine, gestion de l'informatique, etc...

Dans la foulée, seront mis en place des plates formes spécifiques « Opérateur de la Paye » qui reprendront la gestion financière des personnels avec une échéance 2012 et la encore plusieurs dizaines de suppressions de postes.

La mise en place de ces plate-formes s'appuiera notamment sur deux logiciels **Chorus** pour la gestion financière de l'ensemble des services de l'état et **Harmonie** pour les ressources humaines et le personnel.

La mise en place de ces plate-formes va entraîner une déconnexion complète entre les services

directement en charge de l'exécution de la mission PJJ et les services de gestion. Elle est le préalable à des mouvements d'externalisation ou de filialisation des différentes fonctions et à une fusion DRSP et DRPJJ.

Des attaques sur les dispositifs de formation avec la mission LeBris qui doit réfléchir à la réorganisation des écoles de l'état et des remises en cause possibles pour l'une ou l'autre des quatre écoles du ministère.

Un changement des modes de gestion :

la RGPP, c'est aussi la mise en oeuvre de nouveaux dispositifs de gestion avec par exemple la mise en place des loyers budgétaires, avec lesquels la PJJ devra payer un loyer à France domaines pour des locaux qu'elle entretient avec ses crédits depuis des années. France domaines est l'outil destiné à faire bouger les différentes administrations de l'état dans le cadre d'un gigantesque « Meccano ».

Les réformes du statut général, avec en particulier le projet de loi sur la mobilité dans la fonction publique. Ce projet de loi n'est pour le moment pas adopté ; suite aux grèves de début 2008, il est bloqué à l'assemblée nationale. Il pourrait être inscrit à l'ordre du jour début 2009. il vise à obliger les agents à la mobilité contrainte dans le cadre de ce « Meccano ». c'est une autre pièce du puzzle.

De même, on voit se développer l'idée de partenariats Publics/Privés pour la mise en oeuvre de certaines fonctions au sein de la mission publique : on peut citer l'exemple de l'expérimentation possible à la PJJ de l'externalisation de la restauration ou de l'entretien des locaux dans des structures PJJ comme dans de nombreuses maisons d'arrêt ou également les bracelets électroniques à l'AP. Cela constitue des marchés juteux pour des multinationales avec une qualité de service médiocre.

LA REFORME DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LE RAPPORT VARINARD

La participation très active des trois magistrats présents à ce groupe de travail nous a renforcé dans nos convictions au sujet des dérives actuelles de la justice des mineurs et du défi sans précédents que constitue le rapport Varinard.

Intervention de Maria INES, co-secrétaire du SNPES-PJJ/FSU :

La commission Varinard est en lien avec le Projet Stratégique National et la politique menée par le gouvernement. Pour bien comprendre les enjeux liés au rapport Varinard, il faut s'intéresser à la chronologie des réformes et faire le constat que nous sommes face à une politique extrêmement bien organisée et dont l'objectif est le démantèlement du secteur public d'éducation au profit de missions d'ordre public.

La loi de protection de l'enfance a été votée en même temps que celle sur la prévention de délinquance qui instaurait par exemple, la MAJ, l'extension du CJ et les stages de parentalité. Ces deux lois marquent le début de la séparation caricaturale et artificielle de deux missions et surtout de deux types de publics :

- la population en danger, à protéger, et qui mérite l'aide publique
- la population à surveiller, à contrôler

En fait, la loi sur la prévention de la délinquance est une loi qui vise à détecter la délinquance et à la contrôler par la répression et la sanction et non à la prévenir au sens éducatif du terme.

La loi de protection de l'enfance clarifie les champs de compétences des conseils généraux et introduit la subsidiarité du Juge des Enfants : le Juge des Enfants n'intervient plus que dans les situations extrêmes lorsque les interventions du Conseil Général ont échoué. Pour Monsieur Humbert, Vice-président chargé des fonctions de J.E. au T.G.I. de Nancy et représentant de l'Union Syndicale des Magistrats, il s'agit ici de déjudiciariser les situations.

Pour le SNPES PJJ ce n'est pas la subsidiarité du Juge des Enfants qui pose problème en soit mais le fait qu'elle soit articulée avec le Projet Stratégique National de la PJJ qui a décrété que cette administration ne serait plus compétente en matière d'enfance en danger alors que cela n'est inscrit dans aucune loi. En effet, même si les lois PERBEN avaient recentrés fortement les missions au pénal, aucune loi ne mentionne l'impossibilité pour le Juge des Enfants d'ordonner et de confier des mesures civiles aux services de la PJJ.

La commission Varinard était annoncée comme ayant pour mission de proposer un « toilettage » de l'ordonnance de 45 du fait des nombreuses modifications subies ces dernières années mais il s'agit d'une commande purement politique : Les préconisations sont fidèles à la commande initiale de rendre une justice plus visible, plus rapide et plus adaptée au supposé rajeunissement de la délinquance juvénile. Les conclusions de la commission affirment que les propositions s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance 45 mais préconise l'abrogation de la loi et principalement de son préambule qui est le corps même de l'esprit de l'ordonnance.

Les préconisations sont en parfaite cohérence avec le PSN de la PJJ et s'articulent autour de trois logiques :

- le supposé rajeunissement de la délinquance juvénile d'où la préconisation d'abaisser l'âge de l'incarcération à 12 ans.
- Le rapprochement de la justice des mineurs avec celle appliquée aux majeurs avec par exemple, la mise en place d'un tribunal correctionnel avec un juge unique pour les mineurs de 16 -18 ans récidivistes.
- L'instauration d'une progressivité systématique des peines reflétant une vision mécaniciste de l'évolution des mineurs qui ne tient pas compte de l'évolution aléatoire réelle des jeunes (alternance de phase de progression et de régression).

La DPJJ avec son PSN et les préconisations de la commission Varinard met en cohérence toute sa stratégie politique.

La fin de la double compétence va poser rapidement des problèmes au sein des services PJJ.

Intervention de Madame Fabienne NICOLAS, Juge d'instruction à Epinal et déléguée régionale de l'Union Syndicale des Magistrats

Avec humour, Madame Nicolas commente la lexicologie du rapport au regard de celle de l'ordonnance 45. Elle souligne le fait qu'en 1945, on parle de protection des mineurs délinquants (et non de répression) alors que la France se relève difficilement d'une guerre. Du terme d'enfants, on est passé à l'utilisation systématique du mot mineur même s'il y aurait des réticences qualifiées de « *sentimentales à la substitution du terme enfant par celui plus neutre et plus exact de mineur (p.34)* ».

La commission Varinard s'appuie sur des demandes d'ordre public « raisonnables » et proposent donc des préconisations « raisonnables ». Il y a 26 occurrences du mot « raisonnable(s) » qui fait partie intégrante du titre du rapport. Puisque tout est si raisonnable, il n'y aurait plus rien à discuter, question de bon sens (ou question d'idéologie) ! Vous bondirez, du moins nous l'espérons, à la

lecture de ce morceau d'anthologie : « *Mais la raison c'était aussi d'éviter au maximum l'incarcération des très jeunes enfants* (p.37). Nous avons donc eu chaud même si les résistants du GRPF se sont retournés dans leur tombe.

Mme Nicolas souligne que nous serons curieux d'apprendre aussi que nous, travailleurs sociaux et syndicalistes, appartenons à ceux « *qui restent attachés d'une manière presque fétichiste, à une politique purement psychologisante à l'égard des mineurs délinquants* (p36) » et qui auraient pu empêcher toute tentative « *d'imaginer et de préconiser des modifications susceptibles de faire évoluer la législation pour essayer de répondre à une évolution de la délinquance pourtant incontestable.* », curieuse perversion.

Enfin le fameux « *noyau dur de mutirécidivistes* » apparaît à la page 38 pour justifier tout le reste. On se reportera utilement aux propos récemment tenus par Laurent MUCCHIELLI pour se faire une idée de la réalité de l'aggravation de la délinquance des mineurs : dans les JT, vraiment, ils sont de pire en pire.

Madame Nicolas se dit affligée par ce rapport, « *c'est terrible ! Le syndicat de la magistrature est opposé à tout cela.* » Pour elle, il s'appuie sur des présupposés mensongers :

- « *le principe même du renforcement de la responsabilisation des mineurs n'est en soi pas discutable.* »
- « *Le besoin de sécurité exprimé par la société n'est pas illégitime face à l'inquiétante délinquance d'une petite portion de mineurs multirécidivants ou multirécidivistes.* »

Le seul aspect positif, s'il faut en trouver un, est qu'on a échappé à la dissociation du pénal et du civile pour les magistrats !

Le danger est que si la loi permet l'abaissement de l'âge d'incarcération, les magistrats la mettront fatalement en application. En effet, malgré la résistance faites aux peines planchers, on observe une augmentation de la durée des peines car les magistrats sont entraînés par le système. L'abaissement de la majorité d'incarcération couplée à la fermeture de services d'hébergement (et donc de solutions d'alternatives) aboutiront forcément à l'incarcération plus précoce de mineurs.

Le constat est fait, de nouveau, que tout est organisé et que toutes les orientations et réformes ne viennent pas par hasard.

Enfin, madame Nicolas nous invite à nous mobiliser autour d'actions médiatiques d'envergure pour montrer le vrai visage de cette politique : par exemple en fermant une UEHD devant des caméras de TV. Nous devons jouer sur l'émotion comme sait si bien le faire notre gouvernement !

Intervention de Monsieur Hervé HUMBERT Vice-président chargé des fonctions de J.E. au T.G.I. de Nancy et représentant de l'Union Syndicale des Magistrats

Dans le corps de l'ordonnance 45, il n'y a presque plus rien de spécifique à la justice des mineurs. C'est davantage le préambule qui pose encore problème dans la logique répressive mais il est menacé d'abrogation.

Cette commission, présentée comme chargé du toilettage de l'ordonnance de 45, a travaillé dans une complète opacité.

Une dizaine de propositions sont intéressantes comme le dossier de personnalité, la rédaction d'un code des mineurs ou la mise à disposition de deux greffiers par magistrat mais il s'agit surtout de vœux pieux.

D'autres préconisations sont plus inquiétantes comme le tribunal correctionnel : quel statut a alors l'accusé : est-il mineur ou majeur devant ce tribunal ? De plus, cette préconisation introduit la remise en question de l'âge pris en considération au moment du jugement. Ce n'est plus l'âge au moment des faits qui est retenu mais celui au moment du jugement. Cela revient à dire que plus la justice est lente, plus elle est pénalisante !

Concernant la fin des mesures civiles confiées à la PJJ, les juges sont mis devant le fait accompli : les magistrats ont vocation à appliquer la loi mais en privant de moyens financiers les services, ils sont incités à la contourner.

Madame Nicolas insiste sur la perversité du système : on incite les juges à ne plus prononcer de mesures en arguant du fait qu'elles ne seront pas exécutées faute de moyens pour ensuite acter la non-utilisation de mesures. Ce système a déjà été utilisé pour la fermeture de certaines juridictions : on a d'abord supprimé les moyens, condamnant ainsi ces juridictions à ne plus être opérationnelles, pour ensuite entériner leur fermeture du fait de leur non-fonctionnement.

Débat avec l'assemblée :

Les participants s'interrogent sur les moyens de résistances qui s'offrent aux magistrats et aux travailleurs sociaux .

Pour les intervenants, la seule solution est de s'en tenir à la loi ! A savoir, ne pas entériner la fin des mesures civiles et des PJM en continuant à les ordonner. Ainsi, on transfère à la PJJ la responsabilité de la non-exécution des mesures.

Pour Maria INES, en privant les services de moyens, les mesures civiles ne seront plus exécutées car non comptabilisées dans les effectifs. La loi sera vidée de son sens pour mieux pouvoir être abroger.

Il s'agit de trouver des résistances collectives sachant que le projet Varinard vient renforcer une attaque idéologique d'ensemble, organisé et construite avec soin dont l'objectif est la disparition de nos métiers.

Pascal GRAY a tenu à nous informer que dans son secteur il y avait également des problèmes, en effet, la convention de 1966 est autant mise à mal en ce moment, elle est aussi en « révision ».

Compte rendu de la commission portant sur les moyens d'action.

Le débat a été passionné et passionnant. Beaucoup d'interventions, beaucoup d'idées pour agir. La question principale tourne autour de comment s'organiser.

La CFDT rappelle quelques dates : un appel à la grève et à la mobilisation inter confédérale pour le 29/01/2008.

La CGT fait le bilan de l'année 2008 : depuis un an la restructuration est annoncée, chacun commence à y croire depuis quelques semaines et certains pensent encore qu'ils passeront entre les gouttes. Une seule certitude : personne n'est à l'abri des directeurs aux contractuels en passant par les administratifs, les éducateurs ou les professeurs techniques.

Il est urgent de sortir des relations duelles, de créer des pôles syndicaux pour défendre nos outils de travail.

Le SNPES constate que le mécontentement est général sur le territoire. De nombreuses actions se développent dans toute la France comme des occupations de locaux, des grèves, des articles dans les journaux (le nouvel Obs, libération). Depuis de nombreuses années les revendications n'aboutissent pas et la remise en cause de la fonction publique se poursuit. Il est nécessaire de mettre en place à tous les niveaux des réponses syndicales mais il devient indispensable d'uniformiser les modalités d'action et avoir une convergence dans les moyens d'actions. La date du 29/01/2008 est importante car elle permettra d'articuler les luttes de la PJJ avec les luttes et les revendications de l'ensemble des salariés tant dans le privé que dans la fonction publique. Une des perspectives d'action est la grève reconductible : c'est une proposition qui est faite suite à l'évaluation des grèves passées, souvent de 24h, qui sont des coups de semonces mais qui épuise la combativité. Il faut une grève massive significative, et avec des partenaires.

Le SNPES propose un mouvement de grève qui débuterait dans tous les départements le 15/01/2008.

Remarques de fond :

Il y a une vraie exaspération en lien avec la dégradation de nos droits, de nos missions. Il y a eu des alertes avec les quelques grèves de l'année mais nous devons nous organiser pour une lutte sur le long terme. Nous sommes à un point de rupture, nous devons dire stop. Que faire à la place de la grève reconductible? Il y a eu de nombreuses interventions autour du thème : on stoppe la machine, on bloque les chiffres, on ne rend pas les rapports de PEAT. Mais ce sont des responsabilités tant collectives qu'individuelles et qui doivent être débattues dans les équipes et les départements)

Le tous ensemble fait l'unanimité mais il faut un rapport de force avec l'administration au niveau national qu'il est nécessaire de mettre en place au niveau départemental et régional. Quel monde va-t-on laisser faire et chacun s'accorde pour dire que nous sommes comptables de ce qui se joue.

Quelles actions possibles ?:

La première condition est de construire un mouvement majoritaire pour avoir une position de force.

Qui rencontrer?

Les élus. Depuis trois semaines ils comprennent mieux l'impact budgétaire que va avoir la réforme de la protection de l'enfance dans la ré affectation du civil vers les Conseils généraux.

Nous avons **des alliés dans le monde judiciaire.**

La CGT explique qu'ils ont mis en place dans certaines villes une stratégie de « guérilla » sur les PJM avec des recours administratifs présentés par des avocats.

Il y a **une lettre type** qui est utilisé par les avocats et la CGT afin de soutenir les jeunes majeurs. La CGT ne souhaite pas la rendre public mais répondra à toutes les demandes qui lui seront faites. Tous les syndicats peuvent s'en saisir.

Il faut **s'organiser en amont avec des avocats** pour développer la stratégie du recours car c'est eux qui savent rédiger les lettres de recours.

Il y a les mêmes possibilités pour les AEMO. Il faut revendiquer notre double compétence pour sauver les missions éducatives. Le décret de 1974 n'est pas abrogé.

Beaucoup de participants ont proposé de faire reculer les directions départementales sur les prises en charge au civil car légalement elles ne peuvent nous interdire de les exercer.

Il faut **contacter les juges pour enfants** pour les alerter et travailler avec eux le maintien des mesures au civil et pour les jeunes majeurs.

Il est possible de faire un appel pour le maintien de la double compétence, localement, et avec d'autres moyens que la grève.

Quel support pour aller voir les partenaires?

Il est nécessaire d'**écrire un support texte** pour diffuser, pour contacter les médias avec un contenu large et qui présente la défense de notre métier.

Il faut **nous faire connaître de la population dans son ensemble**. Chaque jeune représente une part d'humanité. Il y a nécessité d'expliquer notre travail, pourquoi l'éducatif est une réponse au passage à l'acte et comment il est nécessaire d'avoir du temps et des compétences professionnelles pour accompagner les jeunes en danger et en difficultés.

L'objectif est d'**alerter l'opinion publique** en développant l'idée que si l'Education disparaît qu'est ce que cela veut dire pour les familles, quel suivi pour les mineurs en difficultés, quel enfermement pour les mineurs... il faut expliquer quelles sont les conséquences pour les citoyens : la salle propose d'utiliser des exemples concrets, des témoignages d'éducateurs. Pourquoi le gouvernement a intérêt à la confusion entre le suivi pénal et le suivi civil ...

La commission Varinard est une opportunité pour nous faire connaître et nous inviter dans le débat social avec notre vision éducative. Les échéances sont proches, toutes les restructurations vont s'accélérer dès janvier 2009. Il faut comprendre et expliquer que le 100% pénal est un prétexte pour restructurer l'administration de la PJJ.

Il est difficile de fonder un discours puisque notre administration n'en a pas. Il y a des loyautés différentes au sein de la PJJ mais il est possible de construire des objectifs communs pour sauver nos missions et le respect des personnels. Les directeurs sont formés à Roubaix comme des directeurs d'établissement privé avec une demande de rentabilité au niveau du nombre de mesure et des résultats. Il faut discuter sur le fondement des AEMO plutôt que de laisser affirmer leur suppression. Il est nécessaire de résister dans nos missions et de défendre dans nos rapports, nos analyses.

Il faut se défendre du discours de la contenance à tout prix, du tout répressif qui empêche les professionnels de penser.

Il faut communiquer massivement à l'extérieur de notre institution.

La grève administrative?

Faut-il **bloquer GAME** ? Pour arrêter la lecture des chiffres et de l'immédiateté. Un problème : cela repose souvent sur une seule personne qui risque d'être ciblée et subir des pressions de l'administration.

Faire la **grève du zèle** ? Exiger des lettres de mission avec l'indication des frais qui vont avec pour tous ceux qui bougent. Ne SURTOUT pas prendre des postes sans arrêté de nomination après les fermetures de services.

Bloquer les retours des chiffres, ne pas faire remonter les chiffres, ne pas donner de renseignements ni d'infos sur l'institution.

L'idée principale est de **priver l'administration d'informations**. De leur rappeler que le terrain c'est nous qui y travaillons.

Créer **une mobilisation collective par rapport aux problèmes individuels** : la RGPP a pour objectif de déconnecter l'administratif des autres collègues en créant des plates formes spécialisées. Nous sommes à la veille d'un « massacre » des administratifs. Tous les personnels des Directions Départementales sont en danger. Il faut créer des mouvements de soutien collectif et leur dire de ne pas rester seul avec les pressions des directions. Les syndicats et les militants ne suffiront pas. Cependant il faut qu'ils parlent des pressions dont ils sont victimes

Toutes ces pistes d'action doivent se développer localement, avec des décisions prises en commun avec les collègues mais il faut un travail de débat et de rencontre pour l'adhésion du plus grand nombre.

Il y a eu la proposition de l'immobilisme au CAP : personne ne bouge. Pas de fiche de vœux qui

remontent.

Le recours au tribunal administratif:

Ce n'est pas difficile et cela ne coûte rien. Il faut lutter sur toutes les décisions illégales que prend notre administration.

Par exemple : il faut un CTPD et un CTPR pour discuter de la fermeture du FAE d'Epinal et pas seulement un fax. Il faut interpeller nos directions pour les fermetures des UHD, en demandant de la même manière la légalité des procédures avec des CTPD et des CTPR.

A l'expérience, tout ceux, qui y vont, gagnent.

En bref résumé non exhaustif :

Pendant les débats et après il y a eu un bloc qui a circulé où se sont inscrits tous ceux qui voulait s'investir dans des actions pour la mise en place de coordinations départementales et régionales, permettant ainsi le relais de l'information.

Chaque service, chaque département, chaque région doit se faire connaître dans les journaux, les radios, contacter les partenaires, les autres acteurs du monde judiciaires.

Il y a des textes régissant la fonction publique, veiller à les faire appliquer et saisir les tribunaux dès que l'administration est dans l'illégalité.

Pour instaurer le rapport de force :

Une proposition de grève le 15 janvier 2009 avec une Assemblée Générale à Nancy pour une action commune l'après midi. Cependant, il est nécessaire qu'elle se prépare dans chaque département pour que se soit une réussite, l'établissement de contact entre les départements est donc nécessaire avant cette date.

Une même logique, au même moment sur tout le territoire.

Une résistance collective, quotidienne dans les services en continuant la prise en charge des PJM et des AEMO, avec l'aide des magistrats et des avocats.

La grève du 29/01/2009 avec tous les salariés.

Une manifestation nationale de la PJJ un samedi.

Faire un courrier sous forme de vœux pour les familles, les élus, voir le président de la république : lui envoyer « la lettre des éducateurs. » faire des courriers à diffuser.

Un communiqué des syndicats sur la participation massive des personnels aux états généraux de la PJJ.

Une adresse internet commune pour les coordinations, qui permettra de se transmettre des idées de tracts, d'écrits....

Toutes ces actions ne sont pas exhaustives, c'est à chacun d'entre nous de construire une résistance et de se donner les moyens d'y réfléchir collectivement avec l'aide des syndicats pour ceux qui le souhaitent. C'est en fonction de l'avancée de chacun que nous pourrons construire un mouvement d'ampleur et représentatif pour défendre nos valeurs, nos emplois et notre métier.

CLOTURE DE LA JOURNEE

Brefs retours sur les groupes de travail en assemblée générale.

Sur la RGPP, Denis RAPENNE nous dit qu'il faut s'attendre à un revirement dans les 10 ans comme c'est aujourd'hui le cas aux Royaumes Unis amenés à revenir massivement sur la politique de casse des services publics de Madame Thatcher. Mais entre temps... Aujourd'hui la RGPP va générer de la perte de compétences et de motivation, des surcoûts, de l'incohérence et des dysfonctionnements. L'État veut se décharger sur les collectivités locales et sur le privé de la plupart ses missions qui ne sont pas strictement régaliennes. Dans un tel contexte, la PJJ n'est pas assurée de ne pas simplement disparaître.

Sur la réforme de la protection de l'enfance et sur le rapport Varinard, Sébastien MAUCOTEL rapporte que la remise en cause de la double compétence de la PJJ est une remise en cause radicale de notre conception du traitement de la délinquance des mineurs et une remise en cause de l'indépendance des magistrats. Ne nous privons surtout pas de contribuer à mettre en oeuvre la loi et rien que la loi qui ne prévoit nulle part cette négation purement administrative de notre compétence en matière civile. Nous devons donc nous concerter avec les magistrats et réfléchir à des actions communes en direction des médias.

Sur les moyens d'action, Murielle THIBAUT éducatrice au CAE de Metz, rapporte qu'il est impératif de créer un mouvement unitaire intersyndical et interprofessionnel (magistrats, avocats) et de communiquer avec nos partenaires institutionnels (élus, conseils généraux et régionaux, secteur associatif, LDH...). Il est impératif de nous faire enfin connaître en alertant l'opinion publique à tous les niveaux possibles. Enfin, il faudrait réussir à nous coordonner avec les autres combats de la fonction publique.

Pourquoi pas des cartes de vœux ou une lettre ouverte au Président de la République.

Un mot d'ordre impératif sur les redéploiements : surtout ne rien signer sous la pression des hiérarchies sans avoir obtenu au préalable toutes les garanties écrites possibles, ne restez pas isolés !

L'assemblée générale vote presque à l'unanimité une journée régionale de grève le 15 janvier avec proposition d'AG le matin et action l'après-midi
